



## Fiche d'information CO et environnement

L'impact sur l'environnement d'une course d'orientation peut être minimisé par quelques petites mesures. La présente circulaire donne les informations nécessaires.

### 1. Autorisation et information (selon art. 15 du Règlement de chasse cantonal [922.11])

Nbre de particip.	Plus de 1000 participants	Plus de 100 participants
Procédure	<b>Autorisation</b> de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.	<b>Information</b> de l'arrondissement forestier compétent (et idéalement copie au surveillant de la faune compétent). Voir exemple de lettre en annexe.
Délai	2 à 3 ans à l'avance	1 an à l'avance
Contact	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) Direction et secrétariat Ruelle de Notre-Dame 2 1700 Fribourg	Arrdt. for. 1 (Sarine) Arrdt. for. 3 (Basse-Gruyère) Arrdt. for. 2 (Singine) Arrdt. for. 4 (Hte-Gruyère) Arrdt. for. 5 (Lac-Broye) Arrdt. for. 6 (Veveyse-Glâne) Adresses et cartes: <a href="http://admin.fr.ch/sff">http://admin.fr.ch/sff</a> --> Organisation --> Arrond. forest. ou --> Circonscriptions

### 2. L'organisateur d'une CO peut minimiser les dérangements avec un traçage de parcours adéquat. Les points suivants sont à considérer:

- Le **concept général des parcours doit être élaboré** de manière à ce que les parcours ne se croisent pas plusieurs fois et qu'il n'y ait pas de directions de course opposées. Tracer les parcours si possible en corridors.
- Après discussion et accord avec les personnes compétentes (arrondissement forestier, surveillant de la faune, responsable CO & environnement), des **zones de repos** pour la faune peuvent être délimitées. Ces **zones de repos**:
  - devraient être entourées par des lignes de démarcation facilement identifiables (p.ex. chemins, etc.).
  - ne devraient pas être coupées par des cheminements potentiels, c'est-à-dire un coureur ne devrait pas être avantagé en traversant une **zone de repos**.
  - devraient avoir de nombreuses possibilités de couvert pour la faune (fourrés).
  - ne devraient pas être coupée du terrain de course par une route importante.
  - Le long de routes importantes en forêt et proche des lisières, des zones libres d'une largeur d'environ 200m devraient être délimitées. Ces zones libres devraient être traversées uniquement sur des passages obligatoires.
- Pendant la période du mois de mars jusqu'au mois de juillet, les éléments sensibles comme les lisières sans chemins, les haies, les limites de végétation, les rives sans chemins ne doivent pas servir comme **ligne directrices** et les **cheminements** possibles ne doivent pas traverser des lisières de forêt et des fourrés (vert foncé et vert moyen).
- Placer **l'aire de départ et d'arrivée** à des endroits non sensibles, comme des prés fauchés, des sentiers, etc.
- Fixer des **passages obligatoires** sur des sentiers, des prés fauchés (après avoir contacté l'agriculteur), etc.
- Distribuer les postes sur les parcours de manière à ce qu'ils aient à peu près les mêmes **fréquences de passage des coureurs**. Placer **le dernier poste** à un endroit non sensible (p. ex. croisement de sentiers).
- Eviter comme **emplacements de postes** les zones de sources situées dans des pentes raides, les zones de reboisement avec des arbres d'une hauteur de moins de 1 mètre, les pentes avec des dégâts d'érosion, les haies et les buissons isolés, les objets localisés dans des fourrés (vert foncé et vert moyen) et les clairières en forêts.
- Placer le **fanion de poste** en bordure des objets bleus (ruisseau, etc.) et non à l'intérieur.

Si vous avez des questions ou désirez des informations complémentaires, veuillez prendre contact avec le responsable CO et environnement de la FFCO:

Adrian Schnyder, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Freiburg, 031 305 45 35 [schnyder@nouvelleforet.ch](mailto:schnyder@nouvelleforet.ch)

## **Exemple de lettre d'information pour un arrondissement forestier:**

CA Rosé Avry-sur-Matran, le 20 octobre 2006

Jean Dupont  
Route de Fribourg  
1754 Avry-sur-Matran  
Tel P: 026 ...  
dupont@rose.ch  
http://www.rose.ch

Arrondissement forestier 5  
À l'att. de M. Dominique Schaller  
Ingénieur forestier d'arrondissement 5  
1784 Courtepin

### **Information concernant la course d'orientation régionale du CA Rosé du 17 juin 2007 au Belmont**

Monsieur,

Nous vous informons de la course d'orientation suivante :

Course d'orientation:	<b>CO du CA Rosé</b>
Date:	<b>17 juin 2007</b>
Heures de départ:	<b>9h00 à 12h00</b>
Carte de course:	<b>Belmont</b>
Rassemblement:	<b>Ecole de Domdidier</b>
Participants attendus:	<b>250 à 400</b>
Organisateur:	<b>CA Rosé</b>
Contact:	<b>Jean Dupont, Rte de Fribourg, 1754 Avry-sur-Matran, Tél.: 026 ... dupont@rose.ch</b>

Options:

- a) En annexe, nous vous remettons le concept général des parcours avec le départ et l'arrivée, la direction générale des parcours et les zones de repos pour la faune.
- b) Le traçage des parcours sera effectué durant l'hiver 2006/07 en tenant compte des recommandations de la Fédération suisse de course d'orientation.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez de plus amples informations.

Je vous remercie de prendre note de cette prochaine activité en forêt et vous envoie mes cordiales salutations.

**CA Rosé**

**Jean Dupont**

**Copie pour:** - Monsieur xy, forestier de triage  
- Monsieur xy, garde-faune